



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°33
Séance du 24 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et **le 24 octobre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Gaëlle LABALME, Franck RAMPON

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

N 33 - Achat d'un terrain suite arrêté d'alignement

Lors de la vente du restaurant Chichoux il est apparu qu'une partie de la voirie communale était située sur la parcelle du parking B1143. Afin de régulariser cette situation une division parcellaire a été faite par les Chichoux sur la parcelle B1143 en 2 lots et un arrêté d'alignement a été pris. Il convient de finir la régularisation en devenant propriétaire de la partie voirie pour 1 euro symbolique, c'est-à-dire le lot B de la parcelle B1143 d'une surface de 25 m2.

Les frais afférant à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle.**
- **DECIDE que ces parcelles intégreront le domaine public communal.**
- **DECIDE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

